

Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Sainte-Foy-de-Peyrolières 2021/2022



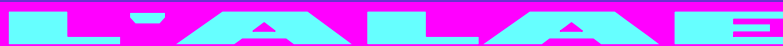
*L'Accueil de Loisirs Associé à l'École et la pause méridienne
sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm,*

qui a signé une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

La restauration scolaire est gérée par la Mairie de Sainte Foy de Peyrolières.



Attention le dossier unique renseigné



Votre enfant doit être inscrit pour bénéficier de ce service.

Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et en ligne sur le portail

famille de la MJC : <https://lherm.portail-defi.net>

Votre enfant doit être âgé d'au moins 3 ans pour bénéficier du service.

Dans le cas contraire, une demande de dérogation doit être faite auprès de la directrice de l'ALAE.

Le matin

Maternelles

de 7h30 à 8h50 à l'ALAE maternelle

(entrée par le portail à droite de l'école maternelle)

Nous n'accueillons plus les enfants après 8h35

pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

Elémentaires

de 7h30 à 8h50 au préfabriqué de l'ALAE élémentaire (derrière la mairie)

Nous n'accueillons plus les enfants après 8h45

pour permettre le transfert à l'école dans de bonnes conditions.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.

Le soir

Maternelles

de 16h05 à 19h à l'ALAE maternelle

Les enfants inscrits restent dans leur classe
pour prendre leur goûter apporté de la maison.

Vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 16h25 après avoir signé la feuille
d'émargement.

Elémentaires

de 16h15 à 19h au préfabriqué de l'ALAE élémentaire

Seuls les enfants inscrits sont récupérés
par les animateurs à la sortie de la classe.

Pendant les transferts des élémentaires vers l'ALAE
aucun enfant ne peut quitter le groupe.

Les parents doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) au portail de l'ALAE et signer
la feuille d'émargement journalière.

est obligatoire pour tout enfant scolarisé.

Modalités d'inscriptions le soir

- ◆ **Les inscriptions régulières** doivent être faites sur le dossier unique complété au mois de juin.
- ◆ Les inscriptions ou désinscriptions **ponctuelles** doivent être faites minimum **6 jours ouvrés pleins avant la date souhaitée** sur le portail famille.
- ◆ **Si modification à moins de 6 jours ouvrés :**
 - ⇒ Informer l'équipe d'animation sur les lieux et temps d'accueil au plus tard à 8h40 pour le jour même. Aucune désinscription après cet heure ne sera possible et la présence sera alors facturée.
 - ⇒ Possibilité en maternelle de signaler la modification auprès de l'enseignant en déposant l'enfant le matin.
 - ⇒ Possibilité pour les élémentaires d'envoyer un mail de modification minimum 24h avant à centrelouisirsaintefoy@wanadoo.fr
 - ⇒ En cas d'inscription exceptionnelle urgente le jour même appeler le 05.61.91.44.14 ou le 06.84.43.31.09.

LA RESTAURATION ET LA PAUSE MERIDIENNE

Les inscriptions à la restauration scolaire se font auprès de la mairie :

- ◆ En complétant la fiche d'inscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- ◆ Via le portail famille de la mairie au moins 4 jours à l'avance :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteFoyDePeyrolieres31470/accueil>

Voir les modalités d'inscription sur le règlement de la restauration scolaire.

Les inscriptions à la pause méridienne se font auprès de la MJC Lherm :

- ◆ En complétant le dossier unique ALAE en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- ◆ Via le portail famille de la MJC 4 jours ouvrés minimum avant la date souhaitée
<https://lherm.portail-defi.net>

Modifications (inscriptions ou désinscriptions):

- ◆ Toute modification doit être faite au plus tard 4 jours ouvrés avant la date prévue et en deux temps :
 - 1: sur le portail famille de la mairie pour la modification des repas
 - 2: sur le portail famille de la MJC pour la modification de la pause méridienne

**La pause méridienne sera facturée en fonction des inscriptions à la restauration scolaire sauf pour absence justifiée par certificat médical dans les 7 jours.
Pas de rétroactivité**

Facturation

L'ALAE (matin, midi et soir) est facturé tous les mois par la MJC Lherm. Les factures sont envoyées par mail et/ou consultables sur votre portail famille au début du mois suivant. La facture doit être réglée dans les 30 jours suivants. Toute éventuelle réclamation doit être faite dans ces 30 jours.

La restauration scolaire est facturée tous les mois par la Mairie et devra être réglée à la mairie.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir **avec le dossier unique** l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **datée de janvier 2021 ou de la MSA de moins de 6 mois**. À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. Pas de modification en cours d'année.

Le soir, deux tarifications différentes sont appliquées: une première pour les enfants récupérés avant 17h15 et une seconde pour les enfants récupérés après 17h15.

L'amplitude totale de chaque temps est facturée quelle que soit la durée de présence

Tarifs ALAE

Tranches	ALAE matin		Pause méridienne	ALAE soir			
	Maternelle	Élémentaire		Maternelle 16h05-16h15	Élémentaire 16h15-16h19h	Maternelle 16h05-19h	Élémentaire 16h15-19h
QF<199	0,48€	0,54€	0,26€	0,42€	0,36€	1,05€	0,99€
200<QF<399	0,53€	0,60€	0,32€	0,47€	0,40€	1,17€	1,10€
400<QF<599	0,61€	0,69€	0,38€	0,54€	0,46€	1,34€	1,27€
600<QF<899	0,67€	0,75€	0,44€	0,59€	0,50€	1,46€	1,38€
900<QF<1299	0,74€	0,84€	0,50€	0,66€	0,56€	1,64€	1,54€
QF>1300	0,80€	0,90€	0,56€	0,70€	0,60€	1,75€	1,65€

Modalités de paiement de l'ALAE

À envoyer par courrier

(2 avenue de Gascogne, 31600 Lherm)

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

À déposer à la MJC

(RDC salle des fêtes, place de l'église à Lherm)

Espèces

Carte bleue

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

CESU papier (au nom des parents)

Chèques vacances (au nom des parents)

En ligne

Carte bancaire sur le portail famille de la MJC

CESU dématérialisé (n° NAN : 1165355*1)

Auprès de la directrice de l'ALAE

Au bureau de l'ALAE de Ste Foy
le jeudi de 14h30 à 18h30

Espèces

Le règlement intérieur de l'ALAE est disponible sur
le site de la MJC :

Site internet : www.mjclherm.fr